

# Assemblée générale 2024 du CLER - vote électronique

## Procès-verbal

Ce document dresse le procès-verbal de la réunion "Assemblée générale 2024 du CLER - vote électronique" tenue le 22/05/24 à 10:00 sur Nüag (<https://nuag.fr>).

Le CLER - Réseau pour la transition énergétique, association régie par la loi du 1er juillet 1901 (JO du 10 juillet 1985), a réuni ses membres en Assemblée générale ordinaire et en Assemblée générale extraordinaire, conformément aux articles 17 à 20 de ses statuts, le mercredi et jeudi 22 et 23 mai 2024 à Toul et par scrutin électronique du 22 mai 2024 à 10h au 5 juin 2024 à 18h.

Le scrutin électronique est ouvert sur la plateforme électronique Nüag, avec un accès sécurisé et anonymisé par structure membre de l'association.

Conformément aux statuts, un quorum d'un tiers des votants, soit 97 voix, est nécessaire pour l'Assemblée générale ordinaire. Pour l'Assemblée générale extraordinaire, un quorum est de 40% des votants, soit 117 voix.

L'Assemblée Générale ordinaire est appelée à être consultée et à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Résolution n°1 : Approbation du rapport d'activités 2023
- Résolution n°2 : Approbation des comptes 2023 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion
- Résolution n°3 : Approbation de l'affectation des excédents 2023 au fonds associatif
- Résolution n°4 : Approbation de la proposition de budget 2024
- Résolution n°5 : Approbation du rapport sur les conventions réglementées
- Résolution n°6: Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 6 ans
- Résolution n°7 : Nomination d'un commissaire aux apports dans le cadre du transfert d'activité vers la filiale CLER-SAS
- Résolution n°8 : Election du Conseil d'Administration - Collège A
- Résolution n°9 : Election du Conseil d'Administration - Collège B
- Résolution n°10 : Election du Conseil d'Administration - Collège C
- Résolution n°11 : Election du Conseil d'Administration - Collège D

L'Assemblée générale extraordinaire est appelée à être consultée et à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Résolution n°12 : Assemblée générale extraordinaire - Approbation de la modification statutaire

Delphine Mugnier ouvre la séance le 22 mai 2024 à 10h30.

Le rapport moral est présenté en séance par Marc Jedlizcka et Jean-Pierre Goudard et rendu disponible sur la plateforme de vote.

### Ordre du jour (Résolutions abordées)

#### Résolution 1

##### **Approbation du rapport d'activités 2023**

Le rapport d'activités est présenté en séance et par écrit dans le document joint à cette résolution.

#### Résolution 2

##### **Approbation des comptes 2023 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion**

Les comptes 2023 du CLER présentent un résultat excédentaire de 8 373€ après impôt pour des produits de 2 872 611 € (+20% par rapport à 2022) et des charges de 2 864 238 € (+28% par rapport à 2022). Il sera

proposé d'affecter ce résultat au fonds associatif.

Pour mémoire, le budget prévisionnel voté à l'AG 2023 prévoyait un résultat positif de 186 903 €. Le taux global d'exécution est donc de 87% pour les recettes et 81% pour les dépenses.

Le rapport du commissaire aux comptes valide sans réserve les comptes 2023.

"Donner quitus" est la procédure formelle consistant à approuver la bonne exécution des missions confiées aux administrateurs dans le cadre de leur mandat.

Documents joints à cette résolution :  
rapport du trésorier  
rapport du commissaire aux comptes

### Résolution 3

#### **Approbation de l'affectation des excédents 2023 au fonds associatif**

Cette résolution vise à consolider les fonds propres de l'association, en y affectant le résultat excédentaire de 8 373€ après impôt.

### Résolution 4

#### **Approbation de la proposition de budget 2024**

Le budget prévisionnel 2024 s'établit à 3 792 942€ en hausse de 9% par rapport au budget prévisionnel voté en 2023. Le niveau des produits est en augmentation de 920 331€ par rapport aux produits consommés en 2023 (+32%) et celui des charges augmente dans la même proportion pour atteindre la même hauteur.

Les charges de personnel restent le premier poste de dépenses. La masse salariale sera amenée à continuer sa croissance : prévision de 33 ETP (pour 38 salarié.es) en 2024. Cette croissance est due à la fois au développement des activités et à la structuration des équipes, avec la consolidation d'une fonction managériale de proximité.

Le budget d'achats et prestations est toujours le 2ème poste de dépenses. Outre les diverses prestations nécessaires à la réalisation des différents projets, les besoins transversaux prennent de l'ampleur, en particulier avec le processus de filialisation. Il est prévu de l'accélérer, grâce à un appui ponctuel à la direc-

tion pour transférer les programmes à la SASU CLER SAS, qui fera également appel à diverses prestations (juridique, social, commissariat aux apports...).

Concernant les produits, en 2024, la ventilation des différents produits devrait être similaire à 2023, avec une prépondérance des prestations imputable aux programmes Slime+ et Tims (qui se poursuivent dans des enveloppes comparables à 2023). Les subventions sont en hausse par rapport à 2023. Les cotisations, quant à elles, restent stables.

Il est projeté un résultat proche de zéro, avec un montant de produits restant à trouver de 50k€, soit 1,3% du total des produits déjà identifiés.

Document joint à cette résolution :  
rapport du trésorier comprenant la présentation détaillée du budget 2024 (à partir de la page 14)

### Résolution 5

#### **Approbation du rapport sur les conventions réglementées**

Ce rapport du commissaire aux comptes, joint à cette résolution, porte sur les conventions passées pour l'année 2023 entre l'association et les membres siégeant au Conseil d'Administration.

Document joint à cette résolution :  
rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur les conventions réglementées

### Résolution 6

#### **Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 6 ans**

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société AEC Audit du groupe FIDU représentée par Stéphane Klutsch Commissaire aux comptes associé, décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Document joint à cette résolution :  
lettre de mission

### Résolution 7

#### **Nomination d'un commissaire aux apports dans le**

## **cadre du transfert d'activité vers la filiale CLER-SAS**

Exposé de la situation :

L'association a décidé de transférer une partie de ses activités à sa filiale CLER-SAS dans le cadre du développement de ses missions et de ses objectifs.

Conformément aux dispositions légales, il est nécessaire de nommer un commissaire aux apports chargé d'évaluer les éléments transférés et de certifier leur conformité aux valeurs attribuées.

L'association propose de désigner, en sa qualité d'associée unique de la SASU "CLER-SAS", la société SBG en qualité de commissaire aux apports dans le cadre de l'apport partiel d'actif au profit de la SAS.

Proposition de résolution :

L'Assemblée Générale désigne la société SBG Audit, demeurant à 32 B avenue du Professeur Grasset 34090 Montpellier, en qualité de commissaire aux apports pour évaluer les éléments transférés de l'association CLER-Réseau pour la transition énergétique vers la filiale CLER-SAS.

Le commissaire aux apports est autorisé à effectuer toutes diligences nécessaires à l'accomplissement de sa mission et à établir un rapport sur les valeurs attribuées aux apports.

### **Résolution 8**

#### **Election du Conseil d'Administration - Collège A**

3 sièges sont vacants au sein du collège A (acteurs à statut associatif loi 1901, sauf les associations de collectivités).

Les membres de l'ensemble des collèges sont invités à participer au vote en sélectionnant jusqu'à 3 candidat·e·s de leur choix parmi les propositions indiqué·e·s et dont les présentations (écrites et vidéo) figurent dans les documents ci-dessous.

7 candidatures :

Bruno Besançon, responsable des relations institutionnelles de l'AGEDEN

Blandine Jagoudel, directrice des Programmes Maine et Loire de l'association Alisée

Delphine Mugnier, co-directrice de l'Asder

Marie Guilet, directrice de Biomasse Normandie

Charli Keriél, directeur de Lorraine Énergies Renou-

velables (LER)

Alban Aubert, directeur de l'ALEC Quercy Énergies  
Stéphane Baly, administrateur de Virage Energie

NB : sur les collèges C et D, le nombre de candidat·e·s est inférieur au nombre de sièges vacants. Conformément aux statuts de l'association, ces sièges pourront donc être attribués pour une durée d'un an aux premiers candidat·e·s non élus sur les autres collèges ouverts à candidature.

### **Résolution 9**

#### **Election du Conseil d'Administration - Collège B**

3 sièges sont vacants au sein du collège B (entreprises (SA, SAS, SARL, EURL, SEM, SCOP, SCIC) et organismes professionnels associés).

Les membres de l'ensemble des collèges sont invités à participer au vote en sélectionnant jusqu'à 3 candidat·e·s de leur choix parmi les propositions indiqué·e·s et dont les présentations (écrites et vidéo) figurent dans les documents ci-dessous.

3 candidatures :

Ziad Farhat, directeur de l'expertise Energie & climat d'Auxilia

Béatrice Delpech, directrice générale adjointe d'Enercoop

Corinne Bernard, chargée de relations institutionnelles à VALOREM

### **Résolution 10**

#### **Election du Conseil d'Administration - Collège C**

4 sièges sont vacants au sein du collège C (les communes, les associations de collectivité, les SPL et EPCI sauf les métropoles).

L'Assemblée constate qu'aucune candidature n'a été reçue. Ce siège pourra donc, conformément aux statuts de l'association, être attribué pour une durée d'un an au premier candidat·e non élu·e sur les autres collèges ouverts à candidature.

### **Résolution 11**

#### **Election du Conseil d'Administration - Collège D**

Un siège à voix consultative est à pourvoir au sein du collège D (métropoles, départements et régions).

L'Assemblée constate qu'aucune candidature n'a été reçue. Ce siège pourra donc, conformément aux statuts de l'association, être attribué pour une durée d'un an au premier candidat·e non élu·e sur les autres collègues ouverts à candidature.

## Résolution 12

### **Assemblée générale extraordinaire - Approbation de la modification statutaire**

Résolution de modification des statuts à effet immédiat, portant sur la modification de la dénomination de l'association (article 1 et suivants)

L'évolution du nom de l'association a été proposée dans le cadre du plan de communication 2022-2024 dont l'objectif était de renforcer l'identité et d'augmenter la notoriété et l'influence de la structure. Ce plan de communication a été validé en Conseil d'Administration en avril 2022.

Il a été proposé que le nom évolue afin de gagner en lisibilité et simplicité, notamment dans les relations presse.

Au terme d'échanges entre l'équipe et les administrateurs, le nom « le réseau Cler » est proposé et adopté en Conseil d'administration en octobre 2023.

Dans ce nom, le mot réseau apparaît en première place, il devient central ce qui traduit l'importance que l'on donne à la notion de collectif et met en avant le rôle du Cler comme tête de réseau. Cler devient un nom propre, il n'est plus désigné. Cela permet de ne plus renvoyer à l'acronyme historique Comité de liaison des énergies renouvelables, qui reflète aujourd'hui insuffisamment la variété des activités et la diversité des adhérents du réseau.

Un groupe de travail tripartite, composé d'administrateurs.rices, de salarié.es et de communicant.es du réseau, a travaillé et proposé un nouveau logo plus moderne et impactant, validé en Conseil d'Administration en avril 2024.

Il s'agit par cette délibération d'entériner formellement ce nouveau nom dans les statuts de l'association.

En vert : éléments de modification par rapport aux statuts actuels

Modification de l'article 1 – Dénomination et his-

torique

Le nom de l'association est : le réseau Cler.

L'association a été fondée en 1984, à l'origine sous le nom « Comité de liaison des énergies renouvelables », avec les pionniers de la transition énergétique, puis de 2012 à 2024, a pris le nom de CLER-Réseau pour la transition énergétique. Cette association est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

Modification des articles suivants en conséquence

Le nom « le réseau CLER » viendra remplacer « CLER-Réseau pour la transition énergétique » à chaque occurrence dans le reste des statuts.

## Décisions relatives aux résolutions

### Résolution 1

#### **Approbation du rapport d'activités 2023**

Sur un total de 160 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 160 voix) ;  
157 votants (pour un total de 157 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 157 voix pour « Pour » ;  
- 0 voix pour « Contre » ;  
3 votants (pour un total de 3 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

### Résolution 2

#### **Approbation des comptes 2023 et quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion**

Sur un total de 159 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 159 voix) ;  
155 votants (pour un total de 155 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 155 voix pour « Pour » ;  
- 0 voix pour « Contre » ;  
4 votants (pour un total de 4 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

### Résolution 3

#### **Approbation de l'affectation des excédents 2023 au fonds associatif**

Sur un total de 159 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 159 voix) ;  
159 votants (pour un total de 159 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 159 voix pour « Pour » ;  
- 0 voix pour « Contre » ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

### Résolution 4

#### **Approbation de la proposition de budget 2024**

Sur un total de 159 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 159 voix) ;  
154 votants (pour un total de 154 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 153 voix pour « Pour » ;  
- 1 voix pour « Contre » ;  
5 votants (pour un total de 5 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

## Résolution 5

### **Approbation du rapport sur les conventions réglementées**

Sur un total de 159 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 159 voix) ;  
151 votants (pour un total de 151 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 151 voix pour « Pour » ;  
- 0 voix pour « Contre » ;  
8 votants (pour un total de 8 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

## Résolution 6

### **Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour 6 ans**

Sur un total de 159 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 159 voix) ;  
154 votants (pour un total de 154 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 154 voix pour « Pour » ;  
- 0 voix pour « Contre » ;  
5 votants (pour un total de 5 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

## Résolution 7

### **Nomination d'un commissaire aux apports dans le cadre du transfert d'activité vers la filiale CLER-SAS**

Sur un total de 157 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 157 voix) ;  
148 votants (pour un total de 148 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 147 voix pour « Pour » ;  
- 1 voix pour « Contre » ;  
9 votants (pour un total de 9 voix) ont exprimé leur abstention ;  
0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

## Résolution 8

### **Election du Conseil d'Administration - Collège A**

Sur un total de 154 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 154 voix) ;  
137 votants (pour un total de 137 voix) se sont exprimés comme suit :  
- 95 voix pour « Candidature de l'Asder - Delphine Mugnier » ;  
- 82 voix pour « Candidature de l'ALEC Quercy Énergies - Alban Aubert » ;  
- 62 voix pour « Candidature de Virage Energie - Stéphane Baly » ;  
- 47 voix pour « Candidature de l'AGEDEN - Bruno Besançon » ;  
- 35 voix pour « Candidature de Biomasse Normandie - Marie Guilet » ;  
- 31 voix pour « Candidature d'Alisée - Blandine Jagoudel » ;  
- 25 voix pour « Candidature de Lorraine Énergies Renouvelables - Charli Keriél » ;  
17 votants (pour un total de 17 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**Sont élu·es pour les 3 sièges vacants du collège A : Delphine Mugnier pour l'Asder ; Alban Aubert pour l'ALEC Quercy Energies ; Stéphane Baly pour Virage Energie.**

#### Résolution 9

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège B**

Sur un total de 156 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 156 voix) ;

145 votants (pour un total de 145 voix) se sont exprimés comme suit :

- 138 voix pour « Candidature d'Enercoop - Béatrice Delpech » ;
- 113 voix pour « Candidature d'Auxilia Conseil - Ziad Farhat » ;
- 107 voix pour « Candidature de VALOREM - Corinne Bernard » ;

11 votants (pour un total de 11 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 97 voix pour atteindre le quorum.

**Sont élu·es pour les 3 sièges vacants du collège B : Béatrice Delpech pour Enercoop ; Ziad Farhat pour Auxilia Conseil ; Corinne Bernard pour VALOREM.**

#### Résolution 10

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège C**

L'Assemblée constate qu'aucune candidature n'a été reçue.

**En l'absence de candidat·es pour ce collège, les quatre candidat·es non élu·es avec le plus de voix dans les autres collèges sont élu·es pour une durée d'un an avec voix consultative : Bruno Besançon pour l'AGEDEN avec 47 voix ; Marie Guilet pour Biomasse Normandie avec 35 voix ; Blandine Jagoudel pour Alisée avec 31 voix ; Charli Keriel pour Lorraine Énergies Renouvelables avec 25 voix.**

#### Résolution 11

##### **Election du Conseil d'Administration - Collège D**

L'Assemblée constate qu'aucune candidature n'a été reçue.

**En l'absence de candidat·es pour ce collège et d'autres candidat·es non élu·es dans les autres collèges, le siège du collège D est laissé vacant.**

#### Résolution 12

##### **Assemblée générale extraordinaire - Approbation de la modification statutaire**

Sur un total de 156 votants s'étant exprimés, ou étant présents lors du vote (pour un total de 156 voix) ;

149 votants (pour un total de 149 voix) se sont exprimés comme suit :

- 148 voix pour « Pour » ;
- 1 voix pour « Contre » ;

7 votants (pour un total de 7 voix) ont exprimé leur abstention ;

0 votants (pour un total de 0 voix) étaient présents lors du vote, mais ne se sont pas exprimés.

La résolution nécessite 117 voix pour atteindre le quorum.

**La résolution est approuvée.**

## Conclusion

Le Conseil d'administration est donc désormais composés des membres suivants :

Collège A :

- Alban Aubert - ALEC Quercy Énergies (jusque 2026)
- Delphine Mugnier - Asder (jusque 2026)
- Stéphane Baly - Virage Energie (jusque 2026)
- Marie-Laure Lamy - Aloen (jusque 2025)
- Jean-Pierre Goudard - ALTE 69 (jusque 2025)
- Sandrine Buresi - Gefosat (jusque 2025)
- Marie-Maud Gérard - GERES (jusque 2025)
- Marc Jedliczka- Hespul (jusque 2025)
- Christian Couturier - Solagro (jusque 2025)

Collège B :

- Ziad Farhat - Auxilia (jusque 2026)
- Béatrice Delpech - Enercoop (jusque 2026)
- Sébastien Denis - eQuiNeo (jusque 2025)
- Sophie Mousseau - Inddigo (jusque 2025)
- Peter Lehmann - Lehmann & fils (jusque 2025)
- Corinne Bernard - Valorem (jusque 2026)

Collège C :

- Jacques JP Martin et Sean Vavasseur - Sipperec
- Geoffrey Mathon et Lucas Nyszak- Commune de Loos-en-Gohelle

Sur un siège du collège C :

- Bruno Besançon - AGEDEN (jusque 2025)
- Blandine Jagourel - Alisée (jusque 2025)
- Marie Guilet - Biomasse Normandie (jusque 2025)
- Charli Keriel - Lorraine Energies Renouvelables (jusque 2025)

Collège E :

- Marc Denis - Amorce (jusque 2025)

Collège F :

- Didier Chateau - Auvergne-Rhône-Alpes Energies Environnement (jusque 2025)

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Pierre Goudard clôture la séance.

Fin de l'Assemblée Générale ordinaire à Toul le 23 mai 2024 à 15h30. Clôture du vote électronique le 5 juin 2024 à 18h00.

Fait en ligne sur Nüag,

Le 07/06/24,

**PRÉSIDENT·E : Marc JEDLICZKA**

